



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros**

- **R-2018-245, modifiant le règlement R-2009-113 relatif au plan d'urbanisme au sujet de l'érosion côtière.**
- **R-2018-246, modifiant le règlement de zonage R-2009-114 relativement à l'érosion côtière.**
- **R-2018-247, modifiant le règlement de lotissement R-2009-115 relativement à l'érosion côtière.**

Avis public est donné de ce qui suit;

- Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2018, le conseil municipal a adopté les projets de règlements R-2018-245, R-2018-246 et R-2018-247.
- Le but de ces règlements est d'établir une concordance des règlements d'urbanisme municipaux avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis, suite à des modifications qui ont été apportées à celui-ci, relativement à l'érosion côtière.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 27 septembre 2018, à 19 heures, au bureau municipal de Sainte-Luce, situé au 1, rue Langlois. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Donné à Sainte-Luce, ce 11 septembre 2018

Jean Robidoux, Directeur général et secrétaire-trésorier